

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 décembre 2019

PUBLIE LE : **27 DEC. 2019**

Délibération n°171219-5 : Ouverture des crédits d'investissement

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le dix décembre, s'est réuni Salle Béranger à Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES :

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

SI MUSEE PROMENADE / CS – 171219-5

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente du budget primitif 2020, l'exécutif peut donc, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, ce qui représente les montants suivants (arrondis à la dizaine inférieure) :

Article	Libellé	Crédits votés au Budget Primitif 2019	Crédits ouverts au titre de la décision budgétaire modificative N°1 votée en 2019	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le Comité au titre de l'article 1612-1 du CGCT
		a	b	c=a+b	c/4
2051	Concessions et droits similaires	48 000 €	-22 380€	25 620€	6 405 €
Total chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		48 000 €	-22 380€	25 620€	6 405 €
21318	Autres bâtiments publics	500 €	0€	500€	125 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	23 090€	23 090 €	5 772 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	2 000 €	0 €	2 000€	500 €
2181	Instal. Générales, agencements et aménagements divers	3 000 €	15 000 €	18 000€	4 500 €
2183	Matériel de bureau et	3 000 €	31 080€	34 080€	8 520 €

SI MUSEE PROMENADE / CS – 171219-5

	<i>informatique</i>				
2184	<i>Mobilier</i>	6 500€	6 900 €	13 400€	3 350 €
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 521€	19 580 €	24 101€	6 025 €
Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles		19 521,76 €	95 650 €	115 171 €	28 792 €
2313	<i>Constructions</i>	647 266 €	134 668,04 €	781 934,34 €	195 483,59 €
2316	<i>Restauration des collections et œuvres d'art</i>	10 000 €	-4 000 €	6 000 €	1 500 €
238	<i>Avances forfaitaires</i>	12 000 €	-8 440 €	3 560 €	890 €
Total chapitre 23 : Immobilisations en cours		669 266 €	122 228 €	791 494 €	197 873 €
TOTAL		736 788 €	195 498 €	932 286 €	233 071 €

Fait à Marly-le-Roi, le

27 DEC. 2019

Transmis en Préfecture et affiché le

27 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
 Président du Syndicat Intercommunal

